

DERNIÈRE HEURE L'AFFAIRE ARTON

Les actions judiciaires

Paris, 13 décembre.

Suivant le *Rappel*, il y a actuellement trois actions judiciaires distinctes auxquelles Arton est mêlé plus ou moins directement.

L'une vise les faits de corruption; c'est celle qui a amené l'arrestation de Soulié et pour laquelle le célèbre coutumier ne pourra être interrogé que comme témoin, le traité d'extradition entre la France et l'Angleterre ne visant pas le crime de corruption.

La seconde a trait à la banqueroute frauduleuse et aux escroqueries d'Arton; c'est celle qui a motivé la demande d'extradition.

La troisième enfin est la conséquence de la plainte formée par M. Ribot; c'est celle qui concerne le délit de recèlement de criminel relevé par l'instinct contre M. Dupas.

Les dossiers qu'on cherche

On lit dans le *Matin* :
M. Laguerre a beaucoup remarqué, avant-hier, que les magistrats chargés de perquisitionner chez lui s'arrêtaient surtout à la correspondance dont la date était antérieure à 1892.

Si nous en croyons certaines indiscretions, l'ancien député de la Seine n'avait aucun droit de s'étonner, étant qu'il veut bien le dire, de cet examen et de cette perquisition.

On nous assure, en effet, qu'à un moment donné et même tout récemment, M. Laguerre aurait eu en sa possession bien d'autres papiers qu'une correspondance banale d'avocat à client.

À un moment de la fuite d'Arton, Mme Renard désirait de mettre en lieu sûr un certain nombre de dossiers qui appartenaient à son ancien ami; les aurait fait transporter chez M. Laguerre.

Il n'est de point par hasard, ces dossiers que cherchait M. Espinas?

Du « grabuge »

L'impression est, au Palais, que l'affaire Arton, entrée maintenant dans une phase active, réserve de grosses surprises.

Si l'on en croit certaines indiscretions, M. Dupas s'est défendu devant M. Espinas, à la dernière énergie. Il a cité des faits, prononcé des mots — bref: il aurait parlé!

Et terminés sur ce mot envolé du couloir du juge: — Il va y avoir « du grabuge ».

Quel est ce parlementaire?

Le *Figaro* a réouvert à la gare un représentant du peuple dont ses collègues prononcent fréquemment le nom depuis le réveil de l'affaire panamiste.

« De même qu'on prouve le mouvement par la marche, il prouve sa pauvreté suite par les échantillons défraîchis de sa garde-robe. Je l'avais toujours vu sanglé dans d'élégantes redingotes; il arbore maintenant des loques. Son feutre mou, mais luisant, a des galons éraillés qui attestent de longs services; ses bottines ont dû faire le tour du monde aux pieds du Joff errant; ses habits, trop brochés, montrent la corde, et il marche dans une atmosphère de benzine.

On le prendrait pour un pauvre diable que l'exigence de ses ressources réduit aux élégances du Temple. Stoïque et mûre, il étale sa misère et se drap dans son veston défraîchi comme Don César de Bazan dans son manteau rapiécé. Tout, dans son accoutrement, proclame qu'il est pauvre et, par conséquent, honnête.

D'autre part, on lit dans la *Libre Parole*: « Il se confirme qu'une perquisition opérée ces derniers jours dans un endroit que la police se refuse à faire connaître aurait eu de précieux résultats.

Le parquet dit-on aurait trouvé la preuve de la culpabilité d'un député dont le nom fut maintes fois prononcé lors de la découverte des scandales du Panama.

Ce député, dès qu'il connut le résultat de la perquisition, parla immédiatement de s'aller aux champs, loin des gendarmes et des chefs d'instruction.

Parlura-t-il ?

Dupas, l'ex-secrétaire de M. Soinoury, a été extrait ce matin du Dépôt et conduit au service anthropométrique, où il a été mesuré et photographié par les soins de M. Berillon.

Les agents chargés de le conduire chez le juge d'instruction, détail assez curieux, n'avaient eu sous les yeux aucun portrait de Dupas et c'est sur un simple signalement verbal qu'ils ont pu le reconnaître et, comme on le sait, mener à bien leur mission.

M. Espinas, juge d'instruction, a interrogé de nouveau ce matin M. Dupas et il l'a autorisé à voir sa femme qui attendait dans le couloir.

L'entretien entre M. Dupas et sa femme a duré environ vingt minutes, pendant lesquelles le juge d'instruction les a laissés seuls.

Appel d'Arton

La *Liberté* publie la dépêche suivante: Londres, 13 décembre.

L'appel d'Arton viendra demain matin devant la cour du Banc de la Reine II faut, du reste, s'attendre à ce que la demande d'ajournement du défendeur soit admise; et l'affaire serait renvoyée à huitaine pour être discutée au fond.

Royère confronté avec Dupas

Royère, qui n'est pas arrêté, est resté plus de trois heures dans le cabinet de M. Espinas; l'entretien a été très violent; il a ensuite été confronté avec Dupas.

Il a quitté le palais à 6 heures 30, très animé. Il a déclaré qu'il n'avait fait que confirmer à M. Espinas ce que tout le monde connaît.

Il est bruit que la journée de demain réserverait une surprise.

Le frère de Royère

Le frère de Royère a déclaré à un rédacteur du soir qu'il avait subi dernièrement une tentative de chantage de la part d'un député et d'un agent secret de police dont il possède le nom. Qu'attend-il pour donner ces noms?

Le conflit anglo-américain

New-York, 13 décembre.

La lecture du message a été accueillie au Sénat par des applaudissements chaleureux. Cette manifestation est significative, car le Sénat ne se livre généralement à aucune manifestation. Le message a été accompagné de la note de lord Salisbury au gouvernement des États-Unis.

Le message de M. Cleveland a produit une impression considérable dans l'opinion. Les journaux l'approuvent et commentent les forces navales anglaises et américaines pour le cas où la guerre éclaterait.

Manifeste irlandais

New-York, 13 décembre.

Dans un manifeste signé par son président l'*Alliance nationale irlandaise* offre cent mille hommes en cas de guerre avec l'Angleterre.

Manifeste irlandais

New-York, 13 décembre.

Les journaux de ce matin reproduisent les opinions de la presse du pays entier sur le message de M. Cleveland. Tous les journaux, à l'exception de ceux de New-York, sans distinction de partis, approuvent le message. Ils publient aussi les approbations des différents hommes d'État.

Le *Herald* n'exprime aucune opinion sur le message, mais espère que le différend sera résolu sans endommager les relations amicales.

L'impression à New-York

New-York, 13 décembre.

Les journaux d'hier soir commentent le discours de M. Cleveland.

Le *World* publie des illustrations représentant les navires de guerre américains au cas où la guerre serait inévitable et il trouve 71 navires dont huit cuirassés de première ligne.

Le *Brooklyn Eagle* déclare que M. Cleveland a de son côté tous les républicains et tous les démocrates. Il n'appartient plus à aucun parti; il est dans ce message le premier magistrat de la nation américaine.

Les autres journaux se livrent à des commentaires de la même nature.

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE

Paris, 13 décembre.

Le conseil général de la Seine a voté un crédit nécessaire pour payer M. Robin, directeur de l'Orphelinat de Compiègne une pension de 400 francs qui lui fut précédemment allouée.

Le conseil a émis ensuite plusieurs vœux relatifs à l'organisation de l'assistance des vieillards infirmes et à la retraite des travailleurs.

Toujours les traversées funèbres

Oran, 13 décembre.

Le « Chandernagor » est arrivé ce matin après une traversée particulièrement pénible. Il y a eu 22 décès pendant la traversée.

A LA CHAMBRE BELGE

Bruxelles, 13 décembre.

Un vil incident s'est produit aujourd'hui à la Chambre.

Le citoyen Defnel, député socialiste, a comparé le ministre de la Guerre à un scapin qui reçoit des coups de pied au derrière.

Le ministre s'est levé en criant: « Vous me rendrez raison de ces paroles ».

À la suite de cet incident, le ministre de la Guerre, général Brassac, a envoyé ses témoins à Defnel qui a constitué les siens.

À la suite de l'incident de la Chambre d'hier, un échange de témoins avait eu lieu entre le député socialiste Defuisseaux et le député de droite Emon, mais les témoins

après un échange d'explications ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à un récolement.

Nous apprenons au dernier moment que l'incident avec le ministre de la Guerre n'aura pas de suites.

A LA CHAMBRE ITALIENNE

Rome, 13 décembre.

A 5 heures, M. Grandi a déposé un rapport concluant à l'adoption des 30 millions de crédit pour l'Afrique demandés par le gouvernement.

La discussion est ouverte.

M. Imbriani combat ce projet.

Les excuses de Crispi

Rome, 13 décembre.

L'*Italie Militaire* publie un violent article accusant la France et l'Italie d'avoir causé le désastre des armées italiennes en Abyssinie.

L'article, inspiré par Crispi qui cherche ainsi à couvrir ses responsabilités, soulève des protestations d'autant plus violentes qu'il est généralement considéré comme une ridicule provocation.

Un acquittement du « Vorwärts »

Berlin, 13 décembre.

A plusieurs reprises M. Hans Blum accusé des socialistes allemands d'avoir accepté des fonds du général Boulanger pour favoriser ses projets, contre l'Allemagne.

Les organes socialistes repoussent avec indignation cette accusation; M. Hans Blum poursuit les journaux, entr'arrêtés le *Vorwärts* sous prétexte de diffamation.

Le tribunal de Berlin vient d'acquitter le *Vorwärts*, déclarant dans un jugement très sévèrement motivé, contre Blum, que ce dernier avait altéré et falsifié des citations, pour établir que le général Boulanger avait donné de l'argent aux socialistes afin qu'ils en cas de guerre ils se tournassent contre leurs frères allemands.

LES RÉSERVISTES

Paris, 13 décembre.

Dans un grand nombre de chefs-lieux, l'autorité militaire avait cru pouvoir accorder jusqu'à un certain nombre de réservations domiciliées dans la localité l'autorité de prendre leurs repas et de coucher chez eux.

Cette tolérance ayant soulevé de nombreuses protestations, il a été décidé qu'elle ne serait plus continuée en principe.

Mais les généraux commandant les divisions et subdivisions pourront examiner les demandes présentées en faveur des réservistes appartenant à des services publics que leur éloignement laisserait souffrir, et auxquels des permissions seront accordées de cinq heures du soir au réveil du lendemain.

AU REICHSTAG

Berlin, 13 décembre.

Au cours de la discussion concernant les chambres de commerce le secrétaire d'État, M. de Boetticher, déclare que les gouvernements fédérés ont à cœur de donner aux métiers une organisation répondant aux besoins de la situation.

Les socialistes font remarquer que l'on a consulté les patrons des différents métiers, mais pas les ouvriers. Les métiers faits par le travail manuel n'ont pas à venir, ils sont voués à la disparition. Le projet n'a pas d'utilité pour les métiers, car si cela n'était pas, les démocrates-socialistes voteraient pour le projet.

ACCIDENT MORTEL

Berlin, 13 décembre.

Des informations de source parlementaire portent que les projets de loi concernant l'assurance contre les accidents et la vieillesse sont terminés au département de l'intérieur de l'Empire et seront transmis incessamment au Conseil fédéral. Cette assemblée se réunira dans le courant de la semaine pour sa dernière séance plénière de cette année.

Chronique Régionale

UN DRAME D'AMOUR

A VALENCIENNES

Encore un drame d'amour!

Il y a trois ans environ, le nommé Henri Dattel, usinier, qui venait de terminer son service militaire, faisait la connaissance d'une servante, la nommée Maria V... âgée alors de 25 ans, actuellement au service de M. de V... rue de Paris. Il fut même question, à cette époque d'un mariage; Dattel fit même les frais des papiers nécessaires à sa promesse, originaire de la Belgique.

Mais la fille V... peu pressée de prendre un mari, fit traîner les choses en longueur. Ses deux amants continuèrent à se rencontrer aussi souvent que possible. Une cor-

respondance amoureuse s'était établie entre eux.

Sur ces entrefaites, la fille V... étant entrée au service de M. Denis, maire de Denain, Dattel se rendit souvent dans cette ville, et un jour qu'il s'était livré à une scène scandaleuse, à la suite d'un nouveau refus de sa maîtresse, il fut mis au violon.

La fille V... revint ensuite à Valenciennes et entra au service de M. de V... Dernièrement, Dattel s'aperçut que sa promesse le délaissait et il ne tarda pas à apprendre qu'elle avait fait la connaissance de l'ordonnance de son maître, qui appartenait à l'armée. Il en montra une vive contrariété et chercha par tous les moyens possibles à se rapprocher d'elle allant même jusqu'à sonner à la porte de M. de V...

Les choses en étaient là, lorsqu'un de ces derniers dimanches, Dattel rencontra sa dulcinée, sur la place du Neufbourg, au bras du militaire. Furieux, il se précipita sur elle pour la frapper, mais des passants s'interposèrent et ce fut lui qui reçut des coups.

À la suite de cette agression, l'amant délaissé, qui habitait avec sa mère au n° 85, de la rue de Paris, chez M. L. Bailly, fruitier, quitta son travail à l'usine d'Escaut-Meuse.

Enfin, la semaine dernière, la fille V... lui envoya ses lettres, en lui disant que tout était rompu.

Presque en même temps, Dattel recevait une lettre stupide anonyme, mais émanant selon toute probabilité de son heureux successeur dans le cœur de sa maîtresse.

Dans cette lettre, il était traité de fou à chaque ligne.

Dattel châtia ce coup d'un violent chagrin: il devait travailler mais cependant rien ne faisait prévoir la funeste résolution qu'il devait prendre. Une seule fois, dans la journée de lundi, il parla, d'une façon évasive, d'en finir avec la vie.

Mardi à cinq heures du matin, il quitta son domicile pour se rendre au faubourg de Cambrai, où il avait trouvé du travail. Quelle ne fut pas la surprise de sa mère en le voyant revenir vers neuf heures.

A peine était-il rentré que Dattel déclara qu'il était indisposé; il ne tarda pas à se coucher sur le plancher de la chambre, paraissant en proie à d'atroces souffrances. Pendant plus de deux heures, Dattel souffrit ainsi sans faire connaître la cause. Ce n'est qu'à onze heures et demie qu'il déclara avoir avalé de l'arsenic.

Alors, sa pauvre mère fit appeler le docteur Lambert; avec un louable empressement, celui-ci se rendit à son appel.

Le praticien trouva le malade dans un état de prostration complet; ses souffrances paraissaient apaisées; il déclara ensuite que le malheureux avait avalé une dose extraordinaire d'arsenic et qu'il n'y avait aucun espoir de le sauver. Il fut fait Dattel rendait le dernier soupir à midi et demi. Il était âgé de 28 ans.

INFANTICIDE A TAINIÈRES-EN-THIÉRACHE

Le parquet d'Avesnes s'est transporté mardi à Tainières-en-Thiérache, afin de procéder à une enquête sur un infanticide imputé à la demoiselle Blanche Balleux, ouvrière, 21 ans. L'enfant du sexe féminin, a été retrouvé caché dans des jupons, sous le lit.

ACCIDENT MORTEL

à La Gorgue

Un halier de bateaux, retournant à Dœulémont avec ses deux chevaux, a été renversé par l'humidité du pont d'Estaires et a reçu à la tête, un coup de pied qui lui a fracturé le crâne. Le malheureux est mort presque aussitôt.

ACCIDENT MORTEL

à Bruay

Hier matin, un ouvrier mineur Wattolet Jules, 30 ans, travaillant à la fosse n° 1, a été tué. Tout à coup un bloc de pierre se détacha. Wattolet la reçut sur la tête qui fut érasée.

La mort a été instantanée.

DRAME AU VITRIOL

A LIÉVIN

Une dame Zoute, demeurant rue Jean-Baptiste Defereux, à Liévin, séparée de son mari depuis plusieurs mois, a pour amant un jeune homme de cette ville nommé Vélou Victor, ouvrier mineur.

À la suite d'une scène de jalousie la dame Zoute jeta le contenu d'un bol de vitriol à la tête de son amant.

Celui-ci à la figure fortement brûlée, les yeux, heureusement, n'ont pas été atteints. La gendarmerie recherche la femme Zoute qui, dit-on, se cache en ville, attendant le moment propice pour fuir à l'étranger.

UNE USURIÈRE

à Drocourt

La dame Geneviève Magnier, femme Quéant, de Drocourt, a comparu à la dernière audience du tribunal correctionnel d'Arras.

Il résulte des dépositions de cinq témoins que cette femme fait métier de prêter de l'argent. Elle avance, par exemple, 20 fr.

à un ouvrier mineur, remboursables au gré de l'emprunteur, puis elle se fait remettre le garnet de paie de quinze jours et touche à la mine le montant des salaires, en retenant 2 francs chaque quinze jours pour l'intérêt; le taux est donc de 10 0/0 par par quinze jours, soit 200 0/0 par an.

C'est de l'usure dans les grands prix. Cette pratique est, paraît-il, courante dans le bassin houillier, et au cours de l'interrogatoire, un témoin déclare qu'il y a une quantité de gens qui vivent à Drocourt de ce métier.

La femme Quéant qui est une roublarde se défend d'avoir fait de l'usure. Elle s'est contentée d'avancer des fonds et de les réclamer sans aucun intérêt.

Le tribunal qui n'accepte pas cette explication condamne cette usurière à deux mois d'emprisonnement.

INCENDIE CRIMINEL

à Graincourt-lez-Havillancourt

Dans la nuit d'avant-hier, vers 2 heures 1/2 du matin, un violent incendie se déclara à Graincourt, chez M. Dazin-Lavalard, cultivateur et meunier.

Le feu se déclarait dans la grange, qui, en un rien de temps, fut consumée; deux forts chevaux furent également carbonisés. Le feu gagnait ensuite le moulin, actionné par un moteur au pétrole, avec 3 paires d'engins. Le tout avait été construit à neuf et y a à peine six mois.

Ce n'est que par un vrai hasard que l'on put préserver la maison d'habitation ainsi que la ferme de M. Charles Dubart, qui est contiguë.

Cet incendie est attribué à la malveillance; on a trouvé des indices qui ne permettent pas d'en douter.

Les pertes sont évaluées approximativement à 20,000 fr.; le tout est assuré. Le moulin contenait une grande quantité de marchandises qui sont entièrement détruites; blé, farine, son, malt, loupion, etc.

ACCIDENT MORTEL

à Mont-Saint-Eloi

On nous rapporte qu'un ouvrier travaillant dans une carrière, à Mont-Saint-Eloi, a été pris sous un éboulement hier après-midi, et tué sur le coup.

Vol important à Vitry

Hier, dans la soirée, entre 8 et 10 heures du soir, un inconnu a pénétré dans le domicile de M. Bayeux, marchand tailleur à Vitry, pendant son absence, et a enlevé une somme de 3,000 fr.

Le la, le même individu très probablement s'est rendu à la gare de Vitry, et dès que tout le personnel a été endormi, a pénétré dans le bureau de la grande vitesse et a enlevé une cinquantaine de francs enfermés dans un tiroir de bureau, et une grande quantité de billets de chemins de fer.

Un individu étranger au pays a été vu dans la soirée, rôdant autour de la maison Bayeux; son signalement a été lancé dans toutes les directions.

Ce serait, dit-on, un repris de justice sorti récemment de la maison d'arrêt de Douai et exerçant la profession de colporteur.

ÉCAPITÉ PAR UN TRAIN

à Trélon

Des cantonniers occupés sur la voie ferrée entre Couplevoix et Glageon ont trouvé en face du poteau kilométrique 120,300, le cadavre d'un nommé Daubercies, vannier, demeurant à la Boutoille, canton de Ver vins.

Le cadavre était séparé du tronc. Ce malheureux ayant manqué un premier train voulut traverser la voie; on suppose qu'il aura eu le talon pris entre deux rails et que ne pouvant se dégager à l'arrivée d'un train, il aura été tamponné et écapité.

Daubercies était âgé de 55 ans.

LE TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE

Le préfet du Nord vient d'adresser aux maires du département la circulaire suivante:

« Aux termes de l'article 10 de la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes employées dans les établissements industriels, les maires sont tenus de délivrer à leur père, mère, tuteur ou patron d'enfants de deux sexes âgés de moins de 18 ans, un livret sur lequel sont portés les noms et prénoms des enfants, la date, le lieu de leur naissance et leur domicile.

Les livrets doivent être remis gratuitement aux intéressés et la dépendance qui en résulte est obligatoirement supportée par les budgets communaux. Les livrets dont il s'agit doivent être établis conformément au modèle qui vous a été adressé.

Or, je suis informé par le service de l'inspection du travail, qu'un certain nombre de municipalités ne délivrent pas les dits livrets à titre gratuit et que, dans d'autres communes, on remet aux intéressés des livrets d'ouvrier établis conformément à la loi du 22 juin 1854 qui a été abrogée par la loi du 2 juillet 1890.

Ce sont là des pratiques illégales qui peuvent entraver l'application de la loi. La délivrance du livret est une des formalités essentielles de la réglementation nouvelle pénale, à défaut du livret, l'industriel se trouve dans l'impossibilité de se rendre compte de l'âge des enfants, qu'il se propose d'employer dans son usine. Il importe donc que les prescriptions que je viens de rappeler soient fidèlement observées.

J'ai l'honneur de rappeler à MM. les Maires, qu'ils doivent être pourvus de livrets conformes au modèle réglementaire, et que ces livrets doivent être remis dans les conditions prévues par l'article 10 de la loi du 2 novembre 1892, c'est à dire gratuitement.

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Par ordonnance de M. le premier président de la Cour d'appel de Douai, en date du 16 décembre présent mois, l'ouverture des assises du département du Pas-de-Calais, pour le premier trimestre 1893, a été fixée au lundi 30 janvier 1893.

La même ordonnance nomme pour assister M. le conseiller Pain, président, et pour siéger en qualité de juges dans la Cour d'assises, MM. Forget, juge, et LeGrand, juge suppléant au tribunal civil de Saint-Omer.

L'un des deux inculpés, le sieur Graver, était accusé de complicité et Questre avait à répondre des coups portés au gymnasiarque Basquin.

Quatre témoins ont été entendus: un adjudant du 21e dragons et trois amis de Basquin qui avaient assisté à la bagarre. Le conseil de guerre, après quelques instants de délibération a prononcé l'acquiescement des deux dragons.

INCENDIE CRIMINEL

à Graincourt-lez-Havillancourt

Dans la nuit d'avant-hier, vers 2 heures 1/2 du matin, un violent incendie se déclara à Graincourt, chez M. Dazin-Lavalard, cultivateur et meunier.

Le feu se déclarait dans la grange, qui, en un rien de temps, fut consumée; deux forts chevaux furent également carbonisés. Le feu gagnait ensuite le moulin, actionné par un moteur au pétrole, avec 3 paires d'engins. Le tout avait été construit à neuf et y a à peine six mois.

Ce n'est que par un vrai hasard que l'on put préserver la maison d'habitation ainsi que la ferme de M. Charles Dubart, qui est contiguë.

Cet incendie est attribué à la malveillance; on a trouvé des indices qui ne permettent pas d'en douter.

Les pertes sont évaluées approximativement à 20,000 fr.; le tout est assuré. Le moulin contenait une grande quantité de marchandises qui sont entièrement détruites; blé, farine, son, malt, loupion, etc.

ACCIDENT MORTEL

à Mont-Saint-Eloi

On nous rapporte qu'un ouvrier travaillant dans une carrière, à Mont-Saint-Eloi, a été pris sous un éboulement hier après-midi, et tué sur le coup.

Vol important à Vitry

Hier, dans la soirée, entre 8 et 10 heures du soir, un inconnu a pénétré dans le domicile de M. Bayeux, marchand tailleur à Vitry, pendant son absence, et a enlevé une somme de 3,000 fr.

Le la, le même individu très probablement s'est rendu à la gare de Vitry, et dès que tout le personnel a été endormi, a pénétré dans le bureau de la grande vitesse et a enlevé une cinquantaine de francs enfermés dans un tiroir de bureau, et une grande quantité de billets de chemins de fer.

Un individu étranger au pays a été vu dans la soirée, rôdant autour de la maison Bayeux; son signalement a été lancé dans toutes les directions.

Ce serait, dit-on, un repris de justice sorti récemment de la maison d'arrêt de Douai et exerçant la profession de colporteur.

ÉCAPITÉ PAR UN TRAIN

à Trélon